

Par M. Martineau, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—
Rapport concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation
des mines d'or pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article
10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952. (Version anglaise).

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux
de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(2)
du Règlement.